

COMITE ORGANISATION OPEN FEMININ ANGERS LOIRE – COOFAL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

10 rue des Eperviers

49070 BEAUCOUZE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

**COMITE ORGANISATION OPEN FEMININ
ANGERS LOIRE – COOFAL**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
10 rue des Eperviers
49070 BEAUCOUZE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 mars 2026

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE ORGANISATION OPEN FEMININ ANGERS LOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables concernant l'application du règlement comptable ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

In Extenso

AUDIT

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUDIT CENTRE OUEST

Grégoire GAILLARD
Associé

Signé par Gregoire Gaillard
Le 6 juil. 2026



100%_Zin3g
lx_15ZozvgW9Bw3

*Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe
Ce document comprend 24 pages*

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/03/2026			31/03/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	615		615	600
	TOTAL (II)	615		615	600
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	133 360	83 333	50 027	61 898
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	173 807		173 807	109 819
	Charges constatées d'avance	10 632		10 632	8 904
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	7 105		7 105	10 716
	TOTAL (III)	324 905	83 333	241 572	191 337
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	325 520	83 333	242 187	191 937

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/03/2026

31/03/2025

FONDS PROPRES		31/03/2026	31/03/2025
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	(99 438)	(73 797)
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 385	(25 641)
	Total des fonds propres (situation nette)	(98 053)	(99 438)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	(98 053)	(99 438)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	50 595	
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	257 440	262 685
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	32 205	28 690
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	340 240	291 375
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	242 187	191 937
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	299 602	291 375
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	31/03/2025
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	91 326	84 385
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	571 849	533 695
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	150 000	215 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	114 000	219 300
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	7 035	
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	4 001	
Total des produits d'exploitation		938 211	1 052 380
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	930 239	1 017 180
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 234	1 204
	Salaires	1 996	1 606
	Cotisations sociales		1 020
	Dotation aux amortissements et dépréciations		55 368
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	1 799	1 644
Total des charges d'exploitation		935 269	1 078 022
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 942	(25 641)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/03/2026

31/03/2025

RESULTAT D'EXPLOITATION		2 942	(25 641)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	589	
	Différences négatives de change	968	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 557	
RESULTAT FINANCIER		(1 557)	
RESULTAT COURANT avant impôts		1 385	(25 641)
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		938 211	1 052 380
TOTAL DES CHARGES		936 826	1 078 022
EXCEDENT ou DEFICIT		1 385	(25 641)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		9 065	19 970
Prestations en nature			
Bénévolat		84 224	125 420
TOTAL		93 289	145 390
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		9 065	19 970
Prestations			
Personnel bénévole		84 224	125 420
TOTAL		93 289	145 390

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de **242 187** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **938 211** euros et un total **charges** de **936 826** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 385** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été établis suivant les règlements comptables de l'ANC 2022-06 relatifs aux associations.

L'objet de l'association est l'organisation et la promotion d'un tournoi international de tennis féminin. Les sources de financement sont multiples :

- 1 - Subvention des collectivités
- 2 - Partenariat privés
- 3 - Recettes liées aux différentes manifestations de l'association

L'association est soumise à l'impôt sur les bénéfices et à la TVA.

1 - FAITS CARACTERISTIQUES :

Au 31 mars 2026, les fonds propres de l'association demeurent négatifs à – 98 KEuros comprenant un résultat de l'exercice 2025/2026 à hauteur de +1 Keuros.

Le niveau des fonds propres de l'association provient essentiellement de la dépréciation à 100% du HT de la créance P2i pour 83 KEuros, le cumul des résultats hors cette dépréciation étant de -6k€ sur ces 5 premières éditions.

La Direction poursuit son développement et la recherche de nouveaux partenaires pour l'édition 2026.

La continuité d'exploitation de l'association reste dépendante de la réalisation d'un budget 2026/2027 excédentaire.

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du recueil des normes comptables françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Par dérogation au principe de permanence des méthodes, les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des dispositions du Plan Comptable Général tel que modifié par le Règlement ANC n° 2022-06 dans sa version consolidée au 1^{er} janvier 2025.

Ce changement de réglementation se traduit par un changement de méthode comptable. Les incidences financières et de présentation sont exposées au point « *Informations complémentaires sur le changement de méthodes comptables (ANC n° 2022-06)* ».

Les principales méthodes utilisées sont :

Stock Bar

Les stocks n'ont pas fait l'objet d'un inventaire et représentent un montant non significatif.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

3 - NOTES SUR LE BILAN :

Les mouvements ayant affecté les divers postes du bilan apparaissent dans les tableaux figurant ci-après.

4 - NOTES SUR LE RESULTAT :

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Il convient néanmoins d'apporter des précisions sur l'évolution des postes suivants :

5 - AUTRES INFORMATIONS :

Echéances des créances et des dettes

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le détail des échéances des créances et des dettes apparaît dans le tableau figurant ci-après.

Valorisation des heures de bénévolat

Les heures de bénévolat sont valorisées à 84 224 € à savoir 143 bénévoles à 7 heures par jour sur 7 jours consécutifs au taux horaire de 12.02 €.

Informations complémentaires sur le changement de méthodes comptables (ANC n° 2022-06) »

Le changement de réglementation comptable décrit ci-avant au point « 2 - Principes, règles et méthodes comptables » n'appelle pas à formuler d'information complémentaire.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	600		15			615
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600		15			615
TOTAL		600		15			615

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
TOTAL						

NEANT

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2026
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers	90 368		7 035	83 333
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	90 368		7 035	83 333
TOTAL GENERAL		90 368		7 035	83 333
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				7 035	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	615		615
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	133 360	133 360	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	38 807	38 807	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	135 000	135 000	
	Charges constatées d'avance	10 632	10 632	
TOTAL DES CREANCES		318 415	317 800	615
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	5	5		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	50 589	9 951	40 639	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	257 440	257 440		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	32 205	32 205		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		340 240	299 602	40 639	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/03/2025	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/03/2026
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(73 797)	(25 641)			(99 438)
Excédent ou déficit de l'exercice	(25 641)	25 641	1 385		1 385
Situation nette	(99 438)		1 385		(98 053)
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	(99 438)		1 385		(98 053)

Variation des Fonds Reportés

Etat exprimé en euros		Fonds reportés clôture 31/03/2025	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/03/2026
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
TOTAL					

NEANT

--

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/03/2025	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/03/2026	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/03/2026
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		10 632	10 632
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			10 632

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/03/2026
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros		31/03/2026	31/03/2025
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie			
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9			
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations			
Total des produits			
CHARGES			
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations			
Total des charges			
SOLDE			

NEANT

--

Concours publics et subventions

31/03/2026	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Etat exprimé en euros						
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation			150 000			150 000
Subventions d'investissement						
TOTAL			150 000			150 000

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/03/2026	31/03/2025
Dons en nature	9 065	19 970
Prestations en nature	9 065	19 970
Bénévolat	84 224	125 420
Total	93 289	145 390
Répartition par nature de charges	31/03/2026	31/03/2025
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens INTERSPORT - TEXTILES LOCAUX PONTS DE CE	9 065	10 590 9 380
Prestations	9 065	19 970
Personnel bénévole	84 224	125 420
Total	93 289	145 390